

RESTAURATION DU LIT DE LA BIENNE DANS LE CADRE DU PROJET ÉCHAPPÉE BIENNE

*Communes des Rousses et
des Hauts de Bienne (39)*

PIÈCE E :

DÉCLARATION D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Octobre 2022

Avec le soutien de :



Version	Date	Rédaction	Vérification
0	19/08/2022	Simon CHABBERT, Dynamique Hydro	Clément MORET-BAILLY, Dynamique Hydro Romain BELLIER, PNR du Haut-Jura
1	21/10/2022	Simon CHABBERT, Dynamique Hydro	Clément MORET-BAILLY, Dynamique Hydro Romain BELLIER, PNR du Haut-Jura

Dynamique Hydro

4 rue Chinard – 69009 Lyon – 04 78 83 68 89

www.dynamiquehydro.fr – contact@dynamiquehydro.fr

Siret : 478 018 179 00091 – APE : 7112B – TVA : FR50 478018179

SOMMAIRE

1.	JUSTIFICATION DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL DE L'OPÉRATION.....	4
2.	MÉMOIRE EXPLICATIF DU PROJET	5
2.1.	LOCALISATION DU PROJET	5
2.2.	ESTIMATION DES DÉPENSES ENGAGÉES	7
2.3.	MODALITÉS D'ENTRETIEN OU D'EXPLOITATION.....	7
3.	CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES TRAVAUX.....	7

TABLE DES FIGURES

Figure 1 :	Planning prévisionnel des travaux.....	6
Figure 2 :	Estimatif du coût des travaux.....	7
Figure 3 :	Planning prévisionnel des travaux.....	8

1. Justification de l'intérêt général de l'opération

Le projet porté par le PNR du Haut-Jura, vise à rétablir les fonctionnalités écologiques et hydromorphologiques de la Bienne dans la traversée de Morez. Il s'articule autour de 3 objectifs principaux :

- le rétablissement de la continuité piscicole au droit des 8 seuils cibles ;
- une diversification des habitats aquatiques et des faciès d'écoulement dans le lit mineur ;
- un développement et une diversification des habitats rivulaires, notamment par une renaturation ponctuelle des berges.

Un objectif complémentaire de restauration de la continuité sédimentaire a été également pris en compte de façon transversale et se traduira notamment par la réinjection dans le lit de la Bienne des alluvions issues des travaux de terrassement (déblais excédentaires).

Conformément à l'article L110-1 du code de l'environnement, « *I.-Les espaces, ressources et milieux naturels terrestres et marins, les sons et odeurs qui les caractérisent, les sites, les paysages diurnes et nocturnes, la qualité de l'air, la qualité de l'eau, les êtres vivants et la biodiversité font partie du patrimoine commun de la nation* » et à ce titre, « *II.-Leur connaissance, leur protection, leur mise en valeur, **leur restauration, leur remise en état**, leur gestion, la préservation de leur capacité à évoluer et la sauvegarde des services qu'ils fournissent **sont d'intérêt général*** ».

Par ailleurs, l'article L211-1 précise qu'une gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, doit prendre en compte les adaptations nécessaires au changement climatique et viser à assurer, entre autres « *7° Le rétablissement de la continuité écologique au sein des bassins hydrographiques* ».

Le projet s'inscrit dans le cadre du programme d'action du SDAGE 2022-2027 du bassin Rhône-Méditerranée, qui a identifié l'aménagement des ouvrages contraignant la continuité écologique (espèces ou sédiments) comme action nécessaire pour limiter le risque de non-atteinte du bon état de la masse d'eaux superficielles FRDR499 de « La Bienne de sa source jusqu'à la confluence avec le Tacon, Tacon inclus » (mesure MIA0301). **La compatibilité du projet avec le SDAGE et le PGRI du bassin Rhône-Méditerranée est détaillée dans la Pièce D** du dossier (document d'incidence).

Le projet répond également à la mesure 2.1.4 « Préserver et maintenir les continuités écologiques, bases de la trame verte et bleue » de l'axe 2.1 « Développer une gestion du territoire respectueuse des patrimoines naturels » de la charte du Parc naturel régional du Haut-Jura, établie pour la période 2010-2022. Cette mesure précise notamment que le Syndicat mixte du PNR :

- « *poursuit la politique de gestion des cours d'eau en intégrant leur rôle de continuité écologique ;*
- *élimine chaque fois que possible tout ouvrage déconnectant perturbateurs ;*
- *assure, si nécessaire, la maîtrise d'ouvrage des travaux »*

Au-delà des objectifs initiaux du projet, le caractère d'intérêt général du projet résulte également de ses effets indirects, notamment :

- la réduction du risque d'inondation, en particulier dans le centre de Morez ;

- la régularisation et la sécurisation du réseau d'assainissement, avec le dévoiement de la canalisation d'eaux usées passant sous le seuil en amont de la place Lissac et rendue vulnérable par la dégradation du seuil.

Pour toutes ces raisons, le projet de restauration écologique et hydromorphologique du lit de la Bienne dans la traversée de Morez, sur les communes des Rousses et des Hauts de Bienne (département du Jura) **présente un intérêt général certain.**

Dans ces conditions et conformément à l'article L211-7 du code de l'environnement, **le PNR du Haut-Jura**, détenteur de la compétence GEMAPI sur le bassin versant de la Bienne, **peut mettre en œuvre les articles L151-36 à L151-40 du code rural et de la pêche maritime** pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général et visant « la protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ».

Les travaux de restauration des milieux aquatiques envisagés n'entraînant aucune expropriation et le PNR du Haut-Jura ne prévoyant pas de demander une participation financière aux personnes intéressées, **le projet est dispensé d'enquête publique, en application de l'article L151-37 du code rural et de la pêche maritime.**

2. Mémoire explicatif du projet

2.1. Localisation du projet

Le projet porté par le PNR du Haut-Jura se décompose en 6 secteurs distincts le long de la Bienne, dans la traversée de la ville de Morez. Le secteur du seuil des Douanes, à l'amont, se situe à cheval sur les communes des Hauts de Bienne et des Rousses, dans le département du Jura. Les 5 autres secteurs se situent exclusivement sur le territoire de la commune des Hauts de Bienne.

L'intégralité de l'emprise des travaux, y compris des accès et des zones de dépôt provisoires, est située sur des parcelles publiques ou sur la voirie publique (non cadastrée). Aucune parcelle privée n'est directement concernée par les travaux.

Toutefois, la proximité de murs et de bâtiments privés a nécessité d'intégrer dans la conception des aménagements des **mesures préventives de protection spécifiques visant des parcelles privées riveraines de la Bienne** :

- Secteur du seuil Paget : protection des bâtiments en rive gauche (disposition de blocs issus de l'arasement du seuil en pied de berge) et prévention de l'érosion régressive ;
- Secteur de la place Lissac : protection des bâtiments en rive gauche et prévention de l'érosion régressive ;
- Secteur de la rue Pierre Morel : préservation de la berge rive droite, constituée exclusivement de parcelles privées.

La description détaillée des travaux à réaliser et le plan parcellaire désignant les terrains à occuper sont présentés dans la pièce B du dossier (notice technique).

Secteur de travaux	Commune concernée	Parcelle directement concernée par les travaux	Parcelle concernée par les accès	Parcelle riveraine indirectement concernée
Seuil des Douanes	Les Rousses	Lit de la Bienne non cadastré	/	G0981 – Commune de Morez
	Hauts de Bienne	Lit de la Bienne non cadastré	AK0117 – État	/
Seuil Paget	Hauts de Bienne	AK0256 – Commune de Morez	AK0255 – Commune de Morez AK0256 – Commune de Morez	AK0087 – Association des Portugais de Morez AK0088 – ALBIN PAGET
		Lit de la Bienne non cadastré		AK0089 – Établissement public foncier Doubs BFC
Parc Lamy Jeune	Hauts de Bienne	AK0043 – Commune de Morez	AK0043 – Commune de Morez	/
		Lit de la Bienne non cadastré	Voirie publique non cadastrée	
Place Lissac	Hauts de Bienne	Lit de la Bienne non cadastré	Voirie publique non cadastrée	AI0139 – Mme GUILLARD Marie Suzanne Odette AI0140 – Mme GUILLARD Marie Suzanne Odette AI0141 – Copropriétaires de l'immeuble au n°5 rue du Docteur Regad AI0142 – M. RAMADAS DOS SANTOS Jorge Filipe et Mme LOURENCO-MARQUES Aurélie Frédérique Nadia AI0143 – Copropriétaires de l'immeuble au n°9 rue du Docteur Regad AI0144 – Copropriétaires de l'immeuble aux n°11 et 13 rue du Docteur Regad
Quai Jobez	Hauts de Bienne	AI0024 – Commune de Morez	Voirie publique non cadastrée	/
		Lit de la Bienne non cadastré		
Rue Pierre Morel	Hauts de Bienne	Lit de la Bienne non cadastré AD0005 – Commune de Morez AE0001 – Commune de Morez AE0014 – Commune de Morez AE0015 – Commune de Morez	AD0005 – Commune de Morez AE0001 – Commune de Morez AE0014 – Commune de Morez AE0015 – Commune de Morez	AE0002 – Office public de l'habitat du Jura AE0003 – Copropriétaires de l'immeuble au n°52 rue de la République AE0004 – M. DESPERT Jean-Claude Henri AE0005 – Mme LAVENNE Yvette Marthe Clara AE0006 – Association culturelle marocaine Masjid Al Mouhssinine AE0007 – Mme SELLAM Rachida et M. LOUDIFA Mohammed AE0011 – Mme MOREL-MOTTET Françoise Marie Henriette AE0013 – Copropriétaires de l'immeuble au n°70 rue de la République AE0017 – M. DI-LENA Jacques Michel Noël AE0018 – Copropriétaires de l'immeuble au n°9007 rue de l'Industrie AE0033 – Mme TUTUCU Senay et M. FIL Sukru Omer AE0034 – Copropriétaires de l'immeuble au n°76 rue de la République AE0180 – Copropriétaires de l'immeuble au n°62 rue de la République AE0193 – Association culturelle Témoins de Jéhovah AE0211 – Mme CORBET Annie Renée Marie AE0212 – Mme BERTIN Isabelle AE0231 – M. PROST Claude et M. PROST Michel Léon AE0296 – Copropriétaires de l'immeuble au n°74 rue de la République AE0297 – GESAUTO 96 AE0299 – MONT-BLANC

Figure 1 : Planning prévisionnel des travaux

2.2. Estimation des dépenses engagées

Le montant global des travaux de restauration écologique et hydromorphologique du lit de la Bienne dans la traversée de Morez est estimé à 975 000 € HT, dont environ 9 000 € de dépenses, soit moins de 1 % du total, sont destinées aux **mesures préventives de protection des parcelles privées riveraines de la Bienne**.

Secteurs	Coût HT
Secteur 1 - Seuil de Douanes	10 000 €
Secteur 2 – Seuil Paget	95 000 €
Secteur 3 – Parc Lamy Jeune	135 000 €
Secteur 4 – Seuil Lissac	175 000 €
Secteur 5 – Quai Jobez	285 000 €
Secteur 6 – Rue Pierre Morel	275 000 €
Total	975 000 €

Figure 2 : Estimatif du coût des travaux

2.3. Modalités d'entretien ou d'exploitation

Les travaux et aménagements à réaliser ne nécessiteront pas de travaux d'entretien spécifiques pour en assurer le bon fonctionnement.

Une surveillance de l'évolution du lit de la Bienne sera mise en œuvre par l'intermédiaire des suivis hydromorphologiques et écologiques. En fonction des évolutions observées, des mesures correctives ponctuelles pourront être nécessaires, notamment pour maîtriser les processus d'érosion régressive. **La définition a priori de ces mesures est impossible.**

L'entretien courant de la végétation dans les secteurs ayant fait l'objet des travaux s'inscrira dans le cadre plus général des opérations groupées d'entretien régulier de la Bienne.

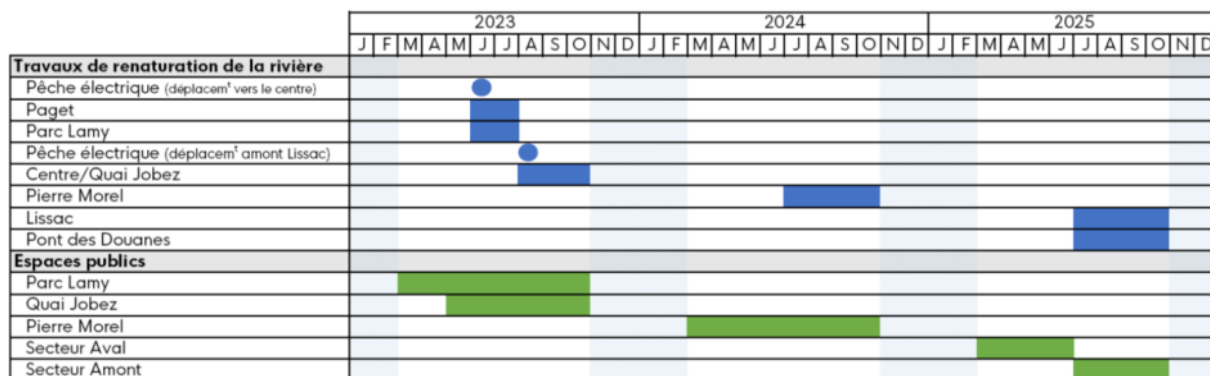
3. Calendrier prévisionnel des travaux

Un planning prévisionnel des travaux est présenté ci-après à titre indicatif ; il fait ressortir trois périodes d'intervention distinctes, de juin à octobre, en 2023, 2024 et 2025. Une interruption systématique des travaux dans le lit mineur de la Bienne ou à proximité immédiate sera imposée de début novembre à fin mai, afin de préserver les périodes de reproduction de la Truite fario (novembre à février) et du Chabot (mars à mai).

La mise en œuvre effective du programme de travaux sera toutefois sujette à des adaptations en raison notamment :

- Du contexte urbain contraignant les modalités générales d'intervention (horaires, circulation, occupation de l'espace public...);
- De l'articulation nécessaire avec une partie des travaux du programme « Échappée Bienne » ;

- Des capacités annuelles de financement ;
- Des propositions de phasage des entreprises retenues ;
- Des aléas hydrologiques et climatiques.



En bleu : projet porté par le PNR du Haut-Jura / en vert : travaux du programme « Échappée Bienne »

Figure 3 : Planning prévisionnel des travaux